

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 avril 2021 à 18 heures 45

Membres : 18

Présents : 16
Procuration : 2
Voix délibérative 18

Date de
convocation :
08/04/2021

Date d'affichage :
16/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à 18 heures 45, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire et dans le respect des préconisations sanitaires.

Présents: Jean-Jacques THIBAUT, Marc GIMBERNAT, Lydie MAJORAL, François MOUTTE, Suzanne SICARD, Laurent TOIX, Robert DIAZ, Philippe GARCIA André PRADIER, Patricia BAILLEUL, Michèle VALDENNAIRE, Nicolas MOREL, Cécile GRIVOIS-DONAT, Marie-Odile BEAUVOIS, Laurent DESINRIQUER, Sophie SALA, Magali ROUGE,.

Absents ayant donné procuration Thierry SOLDA à Jean-Jacques THIBAUT, Sophie SALA à Magali ROUGE

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour.

Monsieur Marc GIMBERNAT en sera le secrétaire de séance.

AFFAIRE N° 1 : Décisions du Maire sur la base de ses délégations :

Aucune décision n'a été prise entre le conseil du 29/03 et celui-ci.

AFFAIRE N° 2 : Affectations des résultats du budget des 15 Olius.

Monsieur le Maire rappelle les résultats du CA 2020 du budget annexe des 15 olius pour un montant de 297 882,17 €. Il convient d'affecter cet excédent sur le budget annexe 2021.

Il propose au conseil de délibérer sur cette opération

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité.

AFFAIRE N° 3 : Budget annexe 2021 du lotissement des 15 olius

Monsieur MOUTTE détaille la présentation du budget annexe du lotissement des 15 olius qui sera le dernier à être voté.

L'objectif consiste à affecter l'excédent reporté et à contrebalancer cette recette par l'ouverture au chapitre 65 d'une opération permettant le virement de ce montant sur le budget général pour le même montant soit 297 882,17€.

Le Conseil Municipal adopte le Budget annexe du lotissement des 15 olius à l'unanimité.



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

AFFAIRE N° 4 : Reprise des résultats pour le budget principal 2021

Monsieur MOUTTE donne lecture des éléments contextuels qui permettent de préparer la reprise des résultats sur l'année 2021 pour le budget principal.

Tout d'abord, il remarque que nous avons un excédent de fonctionnement de l'année 2020 de 430 960.15 €.

Nous avons également un excédent d'investissement constaté sur 2020 hors reprise des restes à réaliser pour un montant de 468 897.78 €. En sus, nous disposons d'un excédents cumulés antérieur de 389 910.88 €, soit un total de report en section d'investissement de 858 806.66 €.

Les restes à réaliser se décomposent comme suit : 1 706 537.83 € pour les dépenses et 296 471.5 € pour les recettes.

Les excédents du budgets annexe des 15 olius seront pris en charge par une opération au chapitre 75 du prochain budget et intégré dans le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissements.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'affecter au 1068 la totalité des excédents de fonctionnement et au 001 la totalité des excédents d'investissements.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération.

AFFAIRE N°5 : Budget Principal 2021

Monsieur le Maire présente le budget principal pour l'année 2021.

Commençant par la section de fonctionnement, il détaille la section recettes qui cumule un montant total de 1 820 134.17 € avec les différentes répartitions par chapitre et l'intégration du report du budget annexe des 15 olius au chapitre 75.

En section dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles sont de 1 157 102 €, auxquelles il faut ajouter 10 000 € d'amortissements et un virement de 653 032.17 € à la section d'investissement. Le budget est équilibré sur le fonctionnement.

En investissement il constate que le total des recettes réelles est de 1 537 418.13 €, les recettes d'ordres de 869 501.01 € et les reports de 858 806.66 €

Le budget en recette d'investissement s'élève à 3 265 727.60 €.

En dépense, le budget est équilibré avec des dépenses d'équipements pour un montant de 2 940 901.96 € dont 1 234 364,13 € de propositions nouvelles votées, des dépenses financières pour 108 357.00 € et des dépenses d'ordre pour 216 468.84 €.

Le total du budget s'élève à 3 265 727.80 € en dépenses.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération.

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

AFFAIRE N° 6 : vote des taux des contributions locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 COM qui détaille les contributions directes perçues par la commune dont nous devons déterminer les taux.

Il constate dans un premier temps la nouvelle formulation de ce document liée à la modification concernant la fin de la Taxe d'habitation et son remplacement par la partie départementale de la taxe sur les propriétés non bâties. Ainsi, nous avons les bases actualisées mais avec un nouveau taux qui reprend l'ancien taux communal en y ajoutant de le taux départemental donnant un total de 37.80 % (20,10% le CD et 17.70% pour la commune).

Il suggère que l'on puisse communiquer autour de ces modifications au moment de la réception des feuilles d'imposition pour éviter que les thézanais ne s'offusquent d'une augmentation du seul de la municipalité.

Il remarque aussi un dynamisme moindre des bases de fiscalités qui se réduiraient pour 2021 alors qu'elles étaient en augmentation croissante sur depuis une dizaine d'année.

Il propose que l'on puisse laisser les taux d'imposition dans l'état c'est-à-dire un taux de 37.80 % sur la TFB et à 54.94% pour la TFNB.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération.

AFFAIRE N° 8 : Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite aborder deux éléments cartographiques : le PAEN et la vidéo protection.

Une carte de la vidéo protection est proposée aux élus municipaux dont il est proposé une présentation rapide. Le projet définit en collaboration avec les forces de gendarmerie, comprend l'installation de 12 caméras : 5 destinées à la lecture des plaques d'immatriculations, 7 destinées à avoir un champ contextuel (couleur, type de véhicule...). L'objectif retenu est d'avoir un maillage des entrées et sorties de village, en lien avec les autres communes.

Plusieurs questions se posent sur l'implantation proposée :

- le risque d'avoir des insatisfactions liées à la non surveillance des rues ou des bâtiments
- l'impossibilité de sanctionner des infractions en flagrant délit relative à la circulation automobile
- les modalités de fonctionnement du dispositif : pas de vision directe chez les particuliers, nécessité d'avoir une demande d'un officier de police judiciaire, traçage des visionnages...

Monsieur le Maire, après avoir répondu aux diverses questions, propose que l'on effectue un chiffrage (la fourchette de prix allant de 2500€ à 7500€ par installation) qui nous permettra de nous déterminer sur les choix à venir.

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Concernant le PAEN, nous avons sollicité le département et devons maintenant nous prononcer sur la carte à retenir dans un premier temps.
Une carte est proposée qui mériterait d'être affinée particulièrement sur le pourtour de la Clinique du Pré.
L'idée générale serait de classer la totalité des zones hors secteur potentiellement constructible actuellement dans le PAEN car, de fait, ces zones sont agricoles.

Il est 20h20, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Marc GIMBERNAT

Jean-Jacques THIBAUT